

NOTICE EXPLICATIVE SIMPLIFIEE AFIN DE CREER SA CARTE DE PECHE SUR INTERNET

1. Le pêcheur prends sa carte directement sur Internet :

- Il va sur le site « Cartedepeche.fr » interface grand public.
- Il crée un compte personnel (nom / prénom / adresse / photo(non obligatoire) mot de passe....) (l'année suivante il faudra juste taper son mot de passe)
- Il ajoute sa photo (conseillé mais pas obligatoire).
- Il fait le choix de la carte de pêche à acheter.
- Il choisit L'AAPPMA.
- Il confirme sa commande et paie soit :
 - Ø Par **carte bleue** (récupération immédiate de sa cartes de pêche sur imprimante).
 - Ø Par **chèque**, envoi du chèque par courrier (délai de 10 à 15 jours avant de pouvoir imprimer sa carte).
- **Remarques /avantages / inconvénients :**
 - Ø Avoir une carte de pêche 24h sur 24
 - Ø Possibilité de payer en 2 fois sans frais (uniquement par carte bleue).
 - Ø pour 5[€] supplémentaire il peut recevoir, par courrier, sa carte à domicile (si vous n'avez pas d'imprimante).
 - Ø Vous pouvez, à tout moment modifier, votre carte de pêche (**exemple** : ajouter un timbre halieutique).
 - Ø L'impression peut être en couleur ou en noir et blanc.
 - Ø Si la photo n'est pas sur le permis obligation de présenter une pièce d'identité lors d'un contrôle.
 - Ø S'il a crée sa photo, il peut réimprimer **gratuitement** 10 fois sa carte papier.
 - Ø S'il n'y a pas la photo, la réimpression est limité à 3 fois.
 - Ø **A la première perte d'une carte « papier », vous devez acquitter une nouvelle taxe afin d'avoir un nouveau permis.**
- **Option** : Vous pouvez, sur votre compte, ajouter une liste de pêcheur **exemple** :le petit fils crée son compte et ajoute son père, sa mère, son grand père, sa tante, ses copains... afin de réaliser une commande groupée.
 - Ø Un seul paiement en ligne.
 - Ø Pour 5[€] supplémentaire il peut recevoir par courrier toute les cartes à domicile (**5€pour tout le groupe**).

2. Le pêcheur prends sa carte chez un dépositaire :

- Le dépositaire crée « le compte du pêcheur ».
- Le dépositaire imprime la carte de pêche.
- Le pêcheur paie soit :
 - Ø Par **cheque** au nom de L'AAPPMA..
 - Ø En **espèce**.
- **Remarques /avantages / inconvénients :**
 - Ø Si il y a du monde, cela risque de prendre du temps.
 - Ø On doit se déplacer aux heures d'ouverture du dépositaire.